

**Les Bains & Douches**

Hotel des Alpes  
 6 jours de 6 heures  
 matin à 8 heures du  
 [376]

**Avis.**

assignés avisent l'honorable  
 on trouve toujours chez eux  
**meilleurs à miel, système améri-**  
**can, système Burckli, le même qui a**  
 première prime il y a deux ans  
 ils en font toujours sur com-  
 aux frères Viale, ferblan-  
 vriers à Bulle. [400]

**A vendre**

publiques, à l'auberge de l'E-  
 Charmey, sous de favorables  
 le lundi 25 courant, dès 1  
 midi, les art. 1451, 1452,  
 1453-St-Jean, » habitation, jar-  
 — 355b, 355ab, « Es Bos-  
 grange et pré, le tout situé  
 commune de Charmey.  
 au propriétaire **Antoine**  
**Echarlens**, ou au soussigné à  
**Alex. Andrey, notaire.**

**A louer**

joli appartement de 3 cham-  
 brés à neuf et bien exposé au  
 sud qu'un atelier avec grande  
 cave.  
 le 1<sup>er</sup> Octobre un autre apparte-  
 ment de trois chambres, au rez-de-  
 chaussée. [401]  
 au bureau du journal.

**ROYAL WINDSOR**

le régénérateur (des che-  
 veux américains, qui, par sa supé-  
 riorité, a obtenu une médaille à l'Exposition de  
 1880. Il est infatigable pour rendre  
 les cheveux gris la couleur naturelle. — Il  
 prévient le défillement  
 des cheveux. **Dustwath & Co.**  
 une nou-  
 velle méthode de croissance abondante,  
 beauté jusqu'alors inconnue. — Ce  
 produit est en flacons et  
 chez les Coiffeurs et Parfumeurs.  
**Melchisedec**, l'éminent baryton  
 de Paris.  
 ceux qu'il me soit donné l'occasion  
 de voir de votre **Royal Windsor**.  
 je depuis deux ans, je l'ai recom-  
 mandé, et en ai fait des envois à  
 tous m'en ont fait mille compliments  
 continuant l'usage.  
 docteur **W. Pillette**, 10, boulevard  
 de Paris.  
 que j'ai obtenus avec votre **Royal**  
 Windsor tellement satisfait que je l'ai de-  
 recommandé dans ma clientèle.  
 n° 22, rue de l'Échiquier, PARIS.  
 l'usage de la maison chaque flacon  
 est le dossier de  
 général pour la Suisse: **CLERMONT**,  
**Genève**. Dépôt à **BULLE** chez  
**got, coiffeur-parfumeur.** [8]

**A vendre**

charrons neufs différents et à  
 faibles prix à purin, etc. chez **Gor-**  
**et, charron-maréchal** à Bulle.  
 [397]

**Machine à coudre.**

choix des meilleurs systèmes  
 les plus avantageux.  
 au **P. Brunisholz**,  
 Commerce, à Bulle.

**GLACES.**

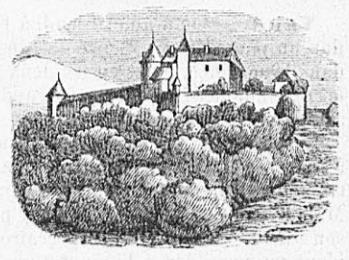
aujourd'hui, en cas de beau temps,  
 sera tous les Dimanches des  
 à la Boulangerie **Glasson**.

**On a perdu**

la foire à Bulle un porte-  
 contenant **330 francs** en  
 banque. Le rapporter au bu-  
 reau du journal contre bonne recom-  
 pense. [403]



**LA GRUYÈRE**



**JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE.**

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL Grand'Rue N° 295, BULLE.

PRIX DE L'ABONNEMENT:  
 Pour la Suisse: 1 an Fr. 3.50  
 » 6 mois » 2.—  
 Pour l'Étranger le port en sus.  
 Prix du Numéro 15 Cts.  
 On s'abonne à tous les bureaux  
 de poste.

Prix des Annonces et Réclames.  
 Annonces: Pour le Canton  
 10 Cts.; pour la Suisse 15 Cts.,  
 la ligne ou son espace.  
 Réclames 50 Cts. la ligne.  
 S'adresser à **M. Brunisholz**,  
 Grand'Rue N° 164.  
 Lettres et argents franco.

Les Annonces de provenance étrangère au Canton doivent être exclusivement adressées à l'Agence de publicité Haasenstain & Vogler.

BULLE, le 29 Juin 1883.

**Notre excellent gouvernement.**

A propos! Qu'est devenu le magnifique programme des réformes d'antan? Veuillez donc nous en donner des nouvelles, maître Alphonse, au lieu d'aller festiner à Milan, à Zurich et à la Chapelle de Tell, aux dépens des contribuables. Réformes pour dégrever des impôts impossibles et soulager la misère du peuple? Jolies ces réformes: on essaie de jeter un petit million sur les pentes sablonneuses de Drognens, mais grâce à l'indignation publique, et non aux placeurs de rideaux, ce coupable projet est renvoyé aux méditations du Conseil d'Etat. — Réformes dans l'instruction publique? On révoque les professeurs les plus capables par une loi indigne, mais digne du gouvernement; le canton de Fribourg arrive à l'avant-dernier rang de la Confédération, et pour couronner l'œuvre, on nomme le *grand Soussens* membre du haut Conseil d'éducation! — Réformes judiciaires? On se livre à une pantalonnade de lois nouvelles, sachant bien qu'il y en a déjà trop et que le mal git dans la faiblesse scandaleuse des fonctionnaires chargés de les appliquer; on révoque même les magistrats un peu capables pour les remplacer par les adolescents rigolo du N° 13 dont la conscience et les talents sont cotés à la bourse du coin du bois.

Où faudrait-il donc aller pour rencontrer un gouvernement qui se moque si bien de son peuple? Il n'y en a point comme lui. Quand finira donc cette farce? Elle est terrible la responsabilité que vous assumez et accumulez sur vos pauvres têtes, MM. Théraulaz, Schaller, Menoud, Bossy, Aeby et *tutti quanti*. Quels sont les droits du peuple souverain dans notre démocratie représentative? les élections au Grand Conseil qui nomme le Conseil d'Etat, lequel, à son tour, nomme tout: préfets, receveurs, juges, syndics, huissiers, toute l'armée d'un fonctionnarisme éhonté? Dans le Valais, au moins, qui va nous devancer l'année prochaine pour l'instruction, c'est le Tribunal cantonal qui nomme les juges et, sous ce rapport, nous ne pouvons soutenir la comparaison

avec ce canton. Or, ces élections du Grand Conseil, d'où tout dépend, comment sont-elles faites? N'est-ce pas un indigne simulacre? une profanation de la religion? une débauche de vins bus, de places promises et un tout-y-va des plus ignobles tartuferies? Nous prouverons, s'il le faut, qu'aux dernières élections de la Broye pour l'homme boutonné et *Bullet-le-Chaste*, lesquels n'avaient pas de concurrents (heureusement), il y a cependant eu des libations organisées, et que des communes ont payé les frais de ces orgies d'un empire inconnu jusqu'à ce jour, de sorte que les électeurs et contribuables de l'opposition doivent payer de leur poche l'élection de leurs adversaires politiques!

Voilà notre excellent!! gouvernement fribourgeois devenu le hochet du N° 13, d'une oligarchie d'un nouveau genre composée de têtes féchées, de frocs aux orties et d'écoliers en bamboche. Comble d'exclusivisme, de cynisme, révolte permanente contre toutes les lois du bon sens, de la dignité, de la politique et de la justice. X.

**CONFÉDÉRATION**

La nouvelle étant arrivée de Rome, hier soir, de l'acceptation du tarif italo-suisse, cela permettra au Conseil national de discuter la ratification du traité, qui avait dû être ajourné.

**Zurich.** — Un jeune homme s'amusait à Niderweningen avec un fusil qu'il ne croyait pas chargé. Tout à coup le fusil partit et la domestique, jeune fille de 19 ans, occupée à laver les fenêtres de la chambre, tomba en poussant un cri. La balle lui a traversé le bras et une partie du poumon.

— L'Exposition a été visitée la semaine dernière par 53,900 personnes. Dimanche, le nombre des visiteurs s'est élevé à 16,000. Total à ce jour 535,000.

**Uri.** — La fête d'inauguration de la chapelle de Tell a eu lieu par un temps magnifique. La cérémonie a eu lieu l'après-midi, en présence d'un grand concours de délégués officiels, d'invités et d'artistes. Tous les cantons, sauf ceux de Vaud et de Neuchâtel, étaient représentés par deux délégués officiels et un huissier revêtu d'un manteau aux couleurs cantonales.

parut redoubler encore. La grêle avait dérangé la campagne, la pluie tombait comme par torrents, les éclairs ainsi que le bruit du tonnerre se succédaient sans interruption; la foudre érasait les arbres de la forêt. Les habitants du château étaient en prières lorsqu'on vint avertir la dame de Charmey qu'un voyageur demandait l'hospitalité. Elle chargea aussitôt l'abbé Badoux d'aller lui offrir avec les vêtements qui lui seraient nécessaires tous les secours dont il pouvait avoir besoin; ce fut après avoir rempli ces bienfaisantes intentions que le bon chapelain lui amena l'étranger.

Jamais une figure plus brillante, plus faite pour s'attirer les regards ne s'était offerte aux deux dames. Le voyageur se présenta avec une aisance respectueuse et bien qu'il fut plus svelte et plus grand que Messire Gérard, il parut n'avoir rien perdu de sa grâce naturelle quoique revêtu de son pourpoint. Ses cheveux châtains retombaient en boucles sur un front charmant, ses yeux bleus, voilés par de longues paupières brunes, peignaient encore la timide modestie de la jeunesse, tandis que son maintien et ses traits exprimaient l'audace héroïque d'un grand caractère. Il parla, ce qu'il dit, était peu de chose, cependant il captiva, il commanda l'attention.

Les premiers compliments que la dame de Charmey adressa à son hôte furent ce qu'ils devaient être; elle se montra polie, attentive à son égard. N'aurait-il besoin d'aucun restaurant en attendant le souper? venait-il aujourd'hui de fort loin et sur la route n'avait-il rencontré personne? Le voyageur répondit négativement à ces trois questions.

L'orage s'apaisa, l'on se mit à table, l'étranger y parut

M. Vigier, président de la Société des beaux-arts, et M. Schenk ont parlé au Grütli, M. Amiet, de Soleure et M. Deuschler ont parlé au banquet à Brunnen. La fête a admirablement réussi. Il n'y a pas eu une dissonance.

**Grisons.** — On écrit de Coire, en date du 21 juin: On a trouvé, il y a quelques jours, près de Schuls, les restes d'un homme recouvert de branches de sapin et de broussailles. Ce cadavre est presque réduit à l'état de squelette et il doit avoir au moins passé l'hiver; cependant, à l'état de la mâchoire et à quelques restes de cheveux et de barbe, on peut conjecturer que le mort était un jeune homme. Ce qu'il y a de plus grave, c'est que l'examen des habits prouve de nombreux coups de couteau. On se trouverait donc en face d'un crime dont le mystère risque bien de ne jamais être révélé.

**Argovie.** — Deux apprentis de commerce, à Zofingue, ont volé pour 600 fr. de mandats de poste.

— A Reitnau, deux frères se sont si bien disputés en dinant, que l'un a planté son couteau de table dans le ventre de l'autre.

— Deux élèves de l'école cantonale ont été trouvés tués par des balles près du pont de l'Aar.

— Nous trouvons dans un journal d'Aarau quelques détails sur le double suicide dont nous avons parlé. C'est non loin du pont sur l'Aar qu'on a trouvé les cadavres de deux élèves du collège, chacun blessé d'une balle, l'un à la tempe droite, l'autre à la tempe gauche; un revolver de poche était à côté de l'un d'eux: la mort a dû être instantanée. Le revolver qui appartenait à l'un d'eux, avait deux coups déchargés et trois autres encore chargés. Le soir précédent, ces deux jeunes gens, liés d'une étroite amitié avaient été passer quelque temps dans une brasserie avec les autres membres d'une société dont ils faisaient partie, en présence de l'un de leurs maîtres et avec l'autorisation du recteur.

Vers 11 heures, après avoir quitté cet établissement, ils accompagnèrent un camarade, puis s'assirent sur le banc devant la maison des parents de l'un d'eux. De là, on les vit descendre vers l'Aar, et c'est peu d'instants après que l'on entendit coup sur coup deux explosions.

Un mystère impénétrable règne encore sur les motifs de ce double suicide; l'enquête judiciaire, aussitôt ouverte, n'a encore fourni aucune lumière à ce sujet. D'après le *Tagblatt de Zofingen* l'un des jeunes gens était le fils d'un boulanger E. à Aarau, l'autre le fils du secrétaire communal R. à Suhr.

distrain et rêveur. La donataire observa que son fils aurait fait mieux qu'elle les honneurs du château.

— Comment se fait-il qu'il ne soit pas encore arrivé? qui peut le retenir à la Tour-de-Trême? dit Alexie.

Le bel étranger se reveilla en sursaut.

— A la Tour-de-Trême! s'écria-t-il. Le maître de céans est-il donc à la Tour-de-Trême? chez qui me trouve-je donc ici.

— Monsieur, dit la donataire en s'inclinant légèrement, vous êtes ici dans le château de Charmey.

— En ce cas, Madame, je puis vous rassurer sur l'absence de Messire Gérard. Un obstacle imprévu...

— Un obstacle! interrompit Alexie en joignant les mains, je crains, j'espère...

— Au nom du ciel, Monsieur, dit la donataire, expliquez-vous, achevez! mon fils...

— Je l'ai laissé il y a peu d'heures en parfaite santé.

— Et pourquoi n'est-il pas ici, comme il me l'avait promis? dit la donataire.

— A l'instant où je me suis séparé de lui, il s'occupait de quelques soins qui peuvent l'arrêter encore. Mais je le vois, Madame, ce mystère allarme votre tendresse. Apprenez donc ce qui s'est passé à la Tour-de-Trême; il est juste de vous rassurer à tout prix.

La belle Louise reçut hier le serment de ses vassaux et les hommages de ses voisins; il est aisé de s'imaginer la foule que le devoir, l'amour et la curiosité avaient rassemblée autour d'elle. Parmi les amants de Louise, il en est un trop connu

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE

LOUISE DE RICH. 6

IV.

(Suite.)

Le curé ne savait rien, il avait bien été témoin la veille du serment que la belle Louise de Rich avait reçu de tous vassaux, en prenant possession des biens de feu Messire Oswald, son digne père, mais il ignorait absolument ce qui pouvait retenir le chevalier Gérard à la Tour de Trême.

— Dieu ait l'âme d'Oswald, ajouta le pieux curé, il n'a pu recevoir, avant sa mort, les sacrements que l'église destine aux fidèles, mais la clémence divine pourvoit à tout et le Baron de Rich était aussi bon chrétien qu'il était brave gentilhomme.

On chercha à deviner ce qui pouvait retenir si longtemps Messire Gérard; c'était un vaste champ pour les conjectures, mais on en fit aucune de satisfaisante. Cependant les vents poussaient avec impétuosité l'orage sur le vallon de Charmey. La petite Ybalde dormait profondément au milieu de tout ce fracas, Alexie était palpitante d'effroi près de son berceau; la donataire soupirait en songeant que Messire Gérard pouvait être en route.

Loïn de s'apaiser au déclin du jour, la violence de l'orage

**Vaud.** — On a amené jeudi à l'infirmierie d'Yverdon un pauvre petit garçon de près de deux ans, qui, dans la matinée, avait eu les deux jambes coupées et le crâne enfoncé par le train, à Grandson, où demeurent ses parents.

Le petit être, privé de sentiment, agité de temps à autre de mouvements nerveux, a reçu les premiers soins de M. le docteur Roth, de Grandson, assisté de MM. Brière et Raymond. Il avait perdu presque tout son sang; son état était si précaire que les médecins n'ont pu procéder à l'amputation des membres mutilés. Dans l'après-midi, il a pu prendre un peu de lait. Mais, dix heures après l'accident, la mort est venue le délivrer.

— M. Chéronnet, directeur de la Compagnie Suisse-Occidentale et Simplon depuis décembre 1875 a succombé samedi soir, à 6 heures, à la maladie d'estomac dont il souffrait depuis plusieurs mois. Indépendamment des sympathies personnelles, la mort de M. Chéronnet est regardée comme regrettable, en particulier au point de vue des intérêts de la Suisse-Occidentale, qui perd en lui un administrateur distingué, l'objet de ménagements personnels de la part du P.-L.-M., avec lequel il avait su entretenir des rapports avantageux pour la Suisse-Occidentale. On peut craindre que son successeur n'obtienne plus de la puissante Compagnie française le même traitement au point de vue des tarifs.

— Le 21 juin, un incendie a détruit un chalet construit dans la vallée de l'Hongrin, pâturage de la Savolayre, rière Rossinières. Ce chalet appartenait au fruitier Gustave-David Morier; il était taxé au cadastre 2,000.

## CANTON DE FRIBOURG

Estavayer, le 27 juin 1883.

M. Bullet, notaire, juge au Tribunal de la Broye, daigne faire connaître au public, qu'il n'a donné sa démission que pour favoriser la candidature de son beau-père à la présidence du Tribunal de la Broye. Délicieux. Nous prenons doublement acte d'une déclaration partant d'un si bon naturel, d'abord, parce qu'elle prouve comment on traite les choses les plus graves dans notre république de l'Equateur. Voilà un matador libertard qui avoue avoir cherché à influencer son Conseil d'Etat pour le beau-père; quel tact et quelle bonne politique! (comme quand il fait nommer, par cet excellent Conseil d'Etat, greffier de la justice de paix, son commis de bureau, afin de retenir encore *pro domo* les stipulations notariales). Nous en prenons acte encore, parce que ce Conseil d'Etat, cette fois, a préféré un de ses libertards à lui au beau-père chevronné de conservatisme. Comment trouvez-vous ce Conseil d'Etat, M. le Notaire, et ce soufflet qu'il donne à vous, au beau-père et aux populations de la Broye qui faisaient des vœux unanimes pour M. Musard? Pourquoi ne pas maintenir cette petite démission et ne pas vous joindre au moins à la délégation du Tribunal de la Broye, qui est venue solliciter cette nomination et qui a été si mal reçue par le drapier? Si vous avez voulu jouer à cache-cache (à la mode du jour) avec le beau-père, le Conseil d'Etat, le Club Jacolet et les bons conservateurs, vous pouvez vous flatter d'avoir votre affaire.

### Tir fédéral de 1883, à Lugano.

Le Comité d'organisation du Tir fédéral de 1881 à Fribourg informe les membres des différents Comités, les tireurs et les amis du tir, qu'il a fixé le départ de

tant quelques fleurs, je lui dis d'une voix si altérée qu'à peine elle dut m'entendre: — Le premier serment que vous recevrez aujourd'hui sera celui de Felga. Il jure de ne vivre que pour Louise, il jure de l'aimer jusqu'à la mort et si le serment de Felga n'est point dédaigné, Louise se parera de ces fleurs.

— Tu ne saurais croire, ai-je répliqué, qu'on provoque impunément Felga. Si ces nobles témoins de ton insultante oppression, veulent bien l'être aussi de notre combat, nous viderons à l'instant cette querelle; tu verras si la main qui cueillit des fleurs pour la beauté sait tenir l'épée et repousser un outrage.

— Qui moi, renoncer à Louise? plutôt mille morts! m'écrie-je en mettant l'épée à la main. Alors mon adversaire m'attaque, il me presse, je me défends, j'attaque à mon tour. Enfin je lui porte un coup. Venille le ciel qu'il n'ait point tranché le fil de sa vie! Il se bat encore un instant, mais bientôt il chancelle, sa main défaillante abandonne l'épée qu'elle dirigeait contre moi, il tombe... Je cours à lui.

— Te voilà vaincu, brave Ringoldingen, Felga n'abusera point de cet avantage pour t'imposer une dure loi. Vis et sois mon rival encore, je sens trop bien qu'on ne peut cesser d'aimer la fille d'Oswald, mais laissons la décider de notre sort, et si désormais Turing et Felga se disputent le cœur de Louise, que ce soit à force d'amour ou de vertus.

(A suivre.)

Fribourg de la bannière fédérale à vendredi 6 juillet, à 12 h. 13 m.

Réunion des Comités, des tireurs et de la Musique de Landwehr à 11 1/4 h., sur la Place des Ormeaux. Les Sociétés de la ville de Fribourg sont invitées à se joindre au cortège avec leurs drapeaux, afin d'accompagner dignement la bannière fédérale jusqu'à la gare.

Tous les tireurs fribourgeois qui voudront se rendre au Tir fédéral de Lugano sont priés de s'annoncer à M. Victor Challamel, caissier de la Société de tir de la ville de Fribourg, qui leur remettra des insignes distinctifs aux couleurs fribourgeoises.

La bannière fédérale sera présentée à Lugano le dimanche 8 juillet, à 10 heures du matin; la bannière cantonale fribourgeoise, le même jour à 3 heures après-midi.

Le Comité d'organisation ne saurait assez recommander aux Fribourgeois qui ont l'intention d'aller à Lugano, de se joindre pour le voyage à la délégation officielle et à la Musique de Landwehr qui accompagneront la bannière fédérale. (Communiqué.)

### Herd-book de la Suisse romande.

Le 4<sup>e</sup> volume du Herd-book de la Suisse romande vient de paraître, élaboré par les soins de son habile secrétaire, M. Ch. Borel; il est ainsi arrivé à sa troisième année d'existence.

Lors de la fondation du Herd-book, 791 animaux ont été admis par le jury et formaient ainsi la souche de cette utile institution. Depuis lors 121 sont sortis, par suite d'abattage ou de vente à l'étranger, de sorte qu'il reste encore 670 animaux de fondation. Aujourd'hui le Herd-book romand compte 928 bêtes, dont 258 nouvellement inscrites. Ce résultat est des plus réjouissants et nous fait bien augurer de l'avenir.

Nos éleveurs, qui les premiers ont compris la portée et l'utilité de cette institution, n'ont eu qu'à s'en féliciter et ont déjà trouvé la récompense de leur zèle intelligent. Aussi, ne saurions-nous trop insister sur l'urgence de l'inscription des veaux; la formalité est à la portée de chacun et il faut éviter de perdre, par négligence ou indolence, le bénéfice des inscriptions acquises, car il ne faut pas oublier que le livre est fermé sauf pour les veaux issus d'animaux inscrits.

Les mutations survenues par suite de ventes ou d'abattage d'animaux doivent de même être communiquées immédiatement à M. Borel, à Collex. Surtout ne perdons donc point les avantages que nous avons conquis, par l'inscription des animaux de fondation, et ne négligeons rien pour faire inscrire les jeunes sujets dès leur naissance, c'est le seul moyen de favoriser cette œuvre de progrès et d'en retirer avantage et profit.

Deux gendarmes du poste de Vevey ont fait dernièrement une capture très importante. Ils ont arrêté sur les monts de Corsier un individu nommé Vincent Jaquet d'origine fribourgeoise. Ce Jaquet était prévenu de faux, de vol de montres, de falsification et d'émission de billets de banque faux dans le canton de Fribourg.

Jaquet est un ancien réclusionnaire; il était signalé comme un malfaiteur très dangereux. Il s'est rendu coupable également de nombreuses escroqueries dans le canton de Vaud.

## GRUYÈRE

On a relevé hier, à Bulle, le cadavre d'un individu adonné aux boissons alcooliques. Il a succombé à un coup de soleil.

Un nouvel orage a éclaté mardi sur notre contrée; il n'a heureusement causé que des dommages insignifiants et n'a eu d'autre inconvénient que d'empêcher et de suspendre la fenaison. — Cependant la foudre est tombée sur la maison de M. Dafflon, à la Tour-de-Trême, en l'absence du propriétaire qui se trouvait heureusement à Lausanne. Le fluide a parcouru différentes pièces du bâtiment et occasionné quelques dégâts de peu d'importance.

Le même jour, des averses très fortes, mêlées de quelques grêlons, se sont abattues sur la partie méridionale du canton de Vaud. Dans les environs de Vevey, la violence du vent a arraché plusieurs arbres.

Malheureusement la foudre a causé trois accidents dont l'un a coûté la vie à une personne.

A Forel (Lavaux), elle a atteint un peuplier, à moins de 5 mètres d'un bâtiment dit la Diligence, et à 9 mètres d'une remise où douze personnes, et deux attelages avaient cherché un abri.

Le fluide électrique a pris l'arbre dans une partie de son tronc, à environ 5 mètres du sol, et une des personnes, la plus éloignée dit-on, a reçu une assez forte contusion à la tête; les autres ont été quittes pour la peur.

A Gland, dans l'intervalle qui a séparé deux ondées, une jeune fille, croyant que l'orage avait cessé, se mit en route pour la vigne; à quelques minutes du village, pour éviter la deuxième ondée, elle se mit à l'abri d'un peuplier. A peine y est-elle installée qu'un terrible éclat de foudre retentit, et la malheureuse tomba sans vie au pied de l'arbre. Quelques instants après, un passant vint annoncer aux parents cette triste nouvelle.

Le corps de la victime ne portait aucune trace de la foudre, tandis que ses vêtements et sa chaussure, du côté gauche, étaient complètement déchirés et qu'une forte odeur d'ozone s'en dégageait.

Enfin, un collègue revenant de la course de Sainte-Croix et qui s'était installé en dehors du wagon et appuyé contre la barrière de l'escalier, ressentit une forte secousse et faillit tomber sous le train. Il éprouvait de violentes douleurs à la jambe. De retour à Lausanne, un médecin a été requis et a constaté dans cette partie du corps une enflure qui nécessite un traitement suivi.

Et qui donc désormais osera mettre en doute le cynisme éhonté de certains fonctionnaires? Nous avons annoncé, sous toute réserve, que la rumeur publique colportait une étrange nouvelle; M. le préfet Duvillard se serait enfin décidé à respecter la loi.

Mais voilà que M. Duvillard, par l'intermédiaire de son organe officiel, le *Cruchoir*, nous fait connaître qu'une pareille supposition est une calomnie. Sous le bienheureux régime qui préside à nos destinées, supposer qu'un fonctionnaire respecte la loi, c'est calomnier; prétendre que notre préfet aura assez de pudeur pour ne pas cumuler des emplois défendus, c'est calomnier; croire à l'honnêteté d'un magistrat, c'est l'insulter et faire opposition à la majorité soi-disant catholique du N° 13.

Nous prenons acte de ces aveux, et nous promettons à l'avenir de ne plus soupçonner les fonctionnaires de l'Etat d'être honnêtes. Nous n'avons pas un effort bien considérable à faire et nous ne mériterons plus les réprimandes de M. Duvillard.

M. le préfet Duvillard n'a pas répondu à notre question concernant l'arrestation illégale du régent de Villars-sous-Mont. Nous en concluons qu'il est

sez de quelques grâces frivoles, pour la disputer à Ringoldingen il faut quelque chose de plus.

— Tu ne saurais croire, ai-je répliqué, qu'on provoque impunément Felga. Si ces nobles témoins de ton insultante oppression, veulent bien l'être aussi de notre combat, nous viderons à l'instant cette querelle; tu verras si la main qui cueillit des fleurs pour la beauté sait tenir l'épée et repousser un outrage.

Ce que je propose est accepté sur le champ; Corbières s'offre à me servir de second, Bubenbergr veut être celui de son ami. Nous profitons du tumulte de la fête pour disparaître. Messire Gérard nous ayant conduit dans une plaine que cache une vaste forêt, c'est là que le superbe Turing me propose de de nouveau de renoncer à Louise, si j'aime la vie.

— Qui moi, renoncer à Louise? plutôt mille morts! m'écrie-je en mettant l'épée à la main. Alors mon adversaire m'attaque, il me presse, je me défends, j'attaque à mon tour. Enfin je lui porte un coup. Venille le ciel qu'il n'ait point tranché le fil de sa vie! Il se bat encore un instant, mais bientôt il chancelle, sa main défaillante abandonne l'épée qu'elle dirigeait contre moi, il tombe... Je cours à lui.

— Te voilà vaincu, brave Ringoldingen, Felga n'abusera point de cet avantage pour t'imposer une dure loi. Vis et sois mon rival encore, je sens trop bien qu'on ne peut cesser d'aimer la fille d'Oswald, mais laissons la décider de notre sort, et si désormais Turing et Felga se disputent le cœur de Louise, que ce soit à force d'amour ou de vertus.

(A suivre.)

ge de mardi.  
 elaté mardi sur notre contrée;  
 isé que des dommages insigni-  
 inconvénient que d'empêcher  
 ison. — Cependant la foudre est  
 le M. Daffon, à la Tour-de-  
 propriétaire qui se trouvait  
 ne. Le fluide a parcouru dif-  
 ment et occasionné quelques  
 ance.

verses très fortes, mélangées  
 e sont abattues sur la partie  
 de Vaud. Dans les environs  
 du vent a arraché plusieurs  
 foudre a causé trois accidents  
 à une personne.

lle a atteint un peuplier, à  
 bâtiment dit la Diligence, et  
 e où douze personnes, et deux  
 é un abri.

pris l'arbre dans une partie  
 5 mètres du sol, et une des  
 née dit-on, a reçu une assez  
 ; les autres ont été quittes

alle qui a séparé deux ondées,  
 que l'orage avait cessé, se  
 igne; à quelques minutes de  
 deuxième ondée, elle se mit à  
 eigne y est-elle installée qu'un  
 retentit, et la malheureuse  
 de l'arbre. Quelques instants  
 annoncer aux parents cette

e ne portait aucune trace de  
 es vêtements et sa chaussure,  
 t complètement déchirés et  
 ne s'en dégagait.

venant de la course de Sainte-  
 allé en dehors du wagon et  
 re de l'escalier, ressentit une  
 ombre sous le train. Il éprou-  
 urs à la jambe. De retour à  
 été requis et a constaté dans  
 une enflure qui nécessite un

is osera mettre en doute le  
 certains fonctionnaires? Nous  
 ute réserve, que la rumeur  
 e étrange nouvelle; M. le  
 t enfin décidé à respecter la

avillard, par l'intermédiaire  
 le Crachoir, nous fait con-  
 apposition est une calomnie.

ime qui préside à nos des-  
 fonctionnaire respecte la loi,  
 adre que notre préfet aura  
 ne pas cumuler des emplois  
 er; croire à l'honnêteté d'un  
 r et faire opposition à la ma-  
 ue du N° 13.

ces aveux, et nous promet-  
 lus soupçonner les fonction-  
 honnêtes. Nous n'avons pas  
 le à faire et nous ne méri-  
 des de M. Duvillard.

d n'a pas répondu à notre  
 restation illégale du régent  
 nous en concluons qu'il est

es, pour la disputer à Ringoldin-  
 plus.

ai-je répliqué, qu'on provoque  
 nobles témoins de ton insultante  
 re aussi de notre combat, nous  
 erelle; tu verras si la main qui  
 nté sait tenir l'épée et repousser

cepté sur le champ; Corbières  
 Bubenbergr vent être celui de son  
 ulte de la fête pour disparaître.  
 onduit dans une plaine que cache  
 e superbe Turing me propose de  
 ise, si j'aime la vie.

aise? plutôt mille morts! m'écric-  
 n. Alors mon adversaire m'atta-  
 ids, j'attaque à mon tour. Enfin  
 le ciel qu'il n'ait point tranché  
 ncore un instant, mais bientôt il  
 abandonne l'épée qu'elle dirigeait  
 cours à lui.

Ringoldingen, Felga n'abusera  
 imposer une dure loi. Vis et sois  
 rop bien qu'on ne peut cesser  
 is laissons la décider de notre sort,  
 Felga se disputent le cœur de  
 amour ou de vertus.

(A suivre.)

dans l'impossibilité de se justifier et nous dénonçons  
 le cas au Conseil d'Etat, comme un abus du pouvoir  
 criant.

Nous apprenons par contre que notre préfet a  
 affirmé à des citoyens de la Haute-Gruyère, que ce  
 que nous avons publié à ce sujet n'était que men-  
 songe. — Garde à vous, M. le préfet! car si vous  
 permettez encore de mentir de la sorte, nous trouve-  
 rons bien un barbier qui découvrira votre honte au  
 public.

**Tir fédéral à Lugano 1883.**

Les tireurs et amis du tir qui désirent se rendre à  
 Lugano sont informés que la bannière cantonale fri-  
 bourgeoise partira de Bulle, le 6 juillet, par le train  
 de 10 h. 18 m. du matin et rejoindra la bannière fé-  
 dérale partant de Fribourg le même jour à 12 h. 13 m.  
 La présentation aura lieu le dimanche 8 juillet après  
 midi, par M. le chancelier d'Etat Bourgnicht.

**Société des carabiniers de Bulle.**

Messieurs les sociétaires qui désirent accompagner  
 les deux bannières fédérale et cantonale à Lugano  
 sont priés de s'annoncer au caissier de la société,  
 M. Léon Pasquier, qui est également chargé de re-  
 mettre les cartes de légitimation indispensables pour  
 les passes aux bonnes cibles, ainsi qu'une décoration  
 distinctive aux couleurs cantonales.

Le Comité.

**ÉTRANGER**

**France.** — Louise Michel a été condamnée à six  
 ans de réclusion et dix ans de surveillance; — Pouget  
 à huit ans de réclusion et dix ans de surveillance; —  
 Morceau à un an de réclusion; — Thierry et Target,  
 contumaces, à deux ans; — les autres accusés ont  
 été acquittés.

— Les anarchistes organisent, dit-on, pour lundi  
 prochain, un meeting ayant pour but de s'entendre  
 sur une manifestation à faire à l'Elysée pour obtenir  
 la grâce de Louise Michel et consorts.

Le préfet de police a longuement conféré avec le  
 ministre de l'intérieur. Les menaces adressées aux  
 membres du jury qui ont siégé dans le procès de  
 Louise Michel paraissent avoir été le sujet de cette  
 entrevue.

**Angleterre.** — Une dépêche de Curray annonce  
 qu'une rixe a éclaté, dimanche 24 juin, à la suite  
 d'une querelle de jeu, entre des soldats anglais et  
 irlandais.

La mêlée étant devenue générale, des coups de  
 feu ont été échangés.

Il y a eu cinq morts et de nombreux blessés.  
 Les officiers accourus n'ont réussi à rétablir l'ordre  
 qu'en menaçant de faire feu sur les combattants.

**Italie.** — Le théâtre de Dervis, province de Côme,  
 a été incendié dimanche soir pendant la représen-  
 tation.

Quarante-sept personnes ont péri; dix ont été  
 blessées.

**Allemagne.** — Un paysan, nommé Gunn, fu-  
 rieux de ce qu'il allait être exproprié et chassé de  
 chez lui, fit bonne mine à mauvais jeu et accueillit  
 très bien les huissiers, en les invitant à entrer dans  
 sa chambre et à l'y attendre un instant. Au bout d'un  
 instant, il revenait avec une ruche d'abeilles qu'il  
 lançait dans la chambre, dont il refermait la porte à  
 clef. Les insectes furieux se précipitèrent sur les  
 hommes de loi, et Dieu sait comment cela aurait fini  
 si l'un d'eux n'avait saisi la ruche, qu'il jeta par la  
 fenêtre. M. Gunn paya de 28 jours de prison cette  
 « farce » à des recors.

**Autriche.** — Un grave conflit est survenu entre  
 douaniers autrichiens et roumains.

A la suite d'une discussion relative à l'application  
 de la loi roumaine sur les commissionnaires en mar-  
 chandises, à Itzcani, le sergent autrichien souffleta  
 le sergent roumain. Une mêlée s'ensuivit, dans la-  
 quelle les douaniers roumains, non armés, eurent le  
 dessous. Il y a eu des morts et des blessés.

Une enquête mixte est ouverte.

Le préfet autrichien a reconnu que les torts étaient  
 du côté de ses ressortissants.

**Egypte.** — Le choléra a décidément éclaté à  
 Damiette; onze personnes sont mortes dans la journée  
 de samedi. Le fléau peut prendre des proportions  
 fort graves, car la foire de Damiette, qui est actuel-  
 lement ouverte, a attiré un grand concours de popu-  
 lation.

Une commission médicale est immédiatement partie  
 du Caire pour se rendre à Damiette; un cordon sa-  
 nitaire isole la ville sur mer et sur terre.

— Le choléra a fait 46 victimes à Damiette et  
 2 à Masourah.

**Etats-Unis.** — Le Mississipi atteint le niveau  
 de 34 pieds à St-Louis; il monte encore; toutes les  
 affaires sont arrêtées. Les terres basses sont inondées  
 et les eaux opposent des obstacles sérieux à la marche  
 des chemins de fer.

— La distillerie de Gibsontown, dans la Pennsyl-  
 vanie du sud-ouest, a brûlé avec 8,000 barils de  
 whisky. Les pertes se montent à 500,000 dollars.  
 Plusieurs explosions ont eu lieu; elles ont blessé  
 grièvement dix-huit personnes.

— La Postal Telegraph Company s'est chargée de  
 la pose des nouveaux câbles transatlantiques, qui  
 vont être construits immédiatement.

**CAUSERIE AGRICOLE.**

**Des différents engrais.**

**ENGRAIS VÉGÉTAUX.**

(Suite.)

Voulez-vous, mes amis, fabriquer de l'engrais  
 Jauffret? Rien de plus facile au monde; nous n'avons  
 pas même besoin de sa recette pour réussir. Je vais  
 vous en indiquer une qui la vaudra pour le moins: —  
 Vous mettez dans un baquet d'eau de fumier, de la  
 chaux, quelques kilogrammes de plâtre en poudre, de  
 l'urine d'homme, des cendres de bois, quelques poi-  
 gnées de salpêtre et un peu de sang que vous pren-  
 drez chez le boucher; un peu plus de l'un, un peu  
 moins de l'autre, c'est égal, vous aurez une bonne  
 lessive. Vous la remuez avec un bâton et la versez  
 sur votre tas d'herbes, après l'avoir serré, foulé  
 de votre mieux. La fermentation se produira, les  
 herbes s'échaufferont, la vapeur sortira, et, quand  
 votre main n'y tiendra plus, vous arroserez fort avec  
 de l'eau de fumier tout simplement, ou même avec  
 de l'eau de puits. Et au bout de quinze jours ou trois  
 semaines, vous aurez l'engrais végétal de Jauffret.  
 Mais si vos terres sont argileuses, froides, fortes,  
 humides, ne vous mettez pas en frais de fabrication.  
 L'herbe ne vaudrait pas le coup de faux, ni le bois  
 le coup de cognée.

— Monsieur Mathieu, demanda Jean-Pierre, est-ce  
 que la première plante venue est bonne à enfouir  
 dans les terrains calcaires? et puis, est-ce qu'il vaut  
 mieux l'enfouir en herbe qu'en fleur, et mieux en  
 fleur qu'en graine?

— Toutes les herbes sont bonnes à enfouir, quand  
 elles ne sont pas trop dures; mais on sacrifie princi-  
 palement le trèfle, le sainfoin, le lupin, la vesce, le  
 maïs, les jeunes pousses de raves, la chicorée et le  
 sarrasin. On enfouit d'ordinaire les récoltes vertes  
 au moment où elles vont se mettre en fleur. Plus tôt,  
 elles sont trop tendres et ne rendent que de l'eau;  
 plus tard, elles sont trop dures, trop coriaces, con-  
 tiennent moins de sels et se décomposent difficile-  
 ment.

— Bien obligé, dit Jean-Pierre. Nous nous en  
 tenons là pour aujourd'hui, n'est-ce pas, Monsieur  
 Mathieu?

— Soit; mais la suite à demain.

— C'est entendu, Monsieur Mathieu.

**VARIÉTÉS**

**La fenaison.**

(Suite et fin.)

On peut également recourir à la méthode de  
 Klappmeyer, qui consiste à accumuler le trèfle récem-  
 ment fauché en tas volumineux, que l'on comprime  
 avec soin. La fermentation ne tarde pas à se déclai-  
 rer et la masse s'échauffe fortement. Au bout de  
 deux ou trois jours, on étend le fourrage qui sèche  
 rapidement. On reforme ensuite les meulons pour les  
 démolir après une nouvelle fermentation et soumettre  
 le trèfle à un dernier fanage, après quoi il est bon à  
 rentrer. Mais cette préparation exige de la prudence  
 et du tact, et, pour bien réussir, elle doit être favo-  
 risée par le beau temps, car s'il vient à pleuvoir  
 pendant que le foin est étalé sur le sol, il subit un  
 lessivage énergique qui diminue notablement sa va-  
 leur nutritive.

Quoiqu'il en soit, dès que les manipulations qui  
 ont pour objet la conversion de l'herbe des prairies  
 naturelles en foin sont commencées, il faut faire en  
 sorte de bien la protéger contre la pluie et même  
 contre la rosée. L'herbe récemment fauchée peut,  
 par les temps contraires, rester plusieurs jours en  
 andains sans souffrir, mais il n'en est plus de même  
 quand elle a été froissée et brisée par les instruments  
 de fanage. L'eau y pénètre alors et diminue sa valeur  
 nutritive. Les expériences faites en Allemagne, no-  
 tamment, ne laissent aucun doute à cet égard: sous

l'action persistante de la pluie, les plantes sèches su-  
 bissent des pertes bien plus grandes que les plantes  
 fraîches. Quelques analyses suffiront, croyons-nous,  
 pour faire saisir l'importance des pertes que le foin  
 peut éprouver sous l'action des pluies prolongées:

Isidore Pierre ayant lavé un échantillon de foin qui  
 contenait 17 gr. 4 d'azote par kilogramme à l'état  
 sec, jusqu'au moment où l'eau passa claire, et l'ayant  
 ensuite analysé, constata qu'il ne renfermait plus que  
 13 gr. 9 d'azote. Le lessivage lui avait donc enlevé  
 20 p. c. d'azote et plus des trois quarts de ses phos-  
 phates. En somme, la perte représentait à peu près  
 un tiers de sa valeur primitive.

Stockhard avait déjà démontré que les matières  
 azotées diminuent sous l'influence des pluies persis-  
 tantes, et le docteur Beyer ayant soumis à l'analyse  
 deux échantillons de foin de trèfle des sables dont  
 l'un avait été emprunté à une récolte contrariée  
 pendant trois semaines par les intempéries au moment  
 du fanage, obtint les résultats suivants:

	Foin de trèfle des sables.	
	Lavé par les pluies	Non avarié.
Corps nutritifs azotés . . . . .	8.66	11.87
Graisse . . . . .	1.01	3.22
Substances minérales . . . . .	4.73	6.10
Corps extractifs non azotés . . . . .	45.74	42.58
Cellulose . . . . .	39.86	36.26

Quand les manipulations nécessaires au fanage ont  
 commencé, l'herbe ne doit plus passer la nuit étalée  
 sur le sol. Il faut qu'elle soit placée en meulons. A  
 plus forte raison, cette précaution doit-elle être prise  
 contre la pluie. Aussi, la prudence commande-t-elle  
 de se ménager toujours, pendant la fenaison, un  
 nombre de bras suffisant pour opérer avec célérité,  
 en cas d'éventualités contraires. Les meulons aug-  
 mentent de volume avec les progrès du fanage et,  
 quand ils sont bien faits, bien réguliers, ils ne se  
 laissent que difficilement pénétrer par la pluie et  
 n'éprouvent qu'un tort insignifiant.

*Une erreur qui revient cher.* — Un cafetier de  
 Raleigh (Caroline du nord) demanda à New-York  
 une grande glace pour la devanture de son établisse-  
 ment. Comme dimensions, il indiqua 22' sur 32',  
 c'est-à-dire 22 pieds sur 32, au lieu de 22" (22 pou-  
 ces). La maison de New-York qui, malgré les splen-  
 dides glaces qu'elle fournissait pour Broadway, n'avait  
 jamais reçu de commande si importante, dut faire  
 fabriquer cette immense glace en Europe, d'où on  
 l'envoya enfin en Amérique après des difficultés pres-  
 que insurmontables, aucun bateau ne voulant accep-  
 ter, ni aucune compagnie assurer la monstrueuse  
 glace. Qu'on juge de la surprise du cafetier lorsqu'on  
 lui amène ce colis, qui dépassait sa maison en hauteur.

Le prix était à l'avenant: 16,000 fr. la glace, et  
 environ 6,000 fr. de transport, assurance et douane.

**Longue portée de la vue des oiseaux.**

On assure qu'un épervier voit d'en haut une allou-  
 ette sur une motte de terre à une distance vingt fois  
 plus grande que la distance extrême à laquelle un  
 homme ou un chien pourrait l'apercevoir.

Un milan qui plane à des hauteurs que notre œil  
 n'aperçoit plus, découvre de ces hauteurs prodigieu-  
 ses, les petits oiseaux, les souris, les lézards qui sont  
 à terre et se précipite sur eux pour en faire sa proie.

Saint-John rapporte qu'un aigle planait sur le ver-  
 sant d'une montagne d'Ecosse, à une élévation telle  
 qu'on l'aurait pris pour un point noir. Tout à coup,  
 il aperçut une gélinotte dans la bruyère, descendit en  
 décrivant une spirale, rasa le sol, saisit la gélinotte  
 et l'emporta au sommet le plus élevé de la montagne.

**Nos souscripteurs qui n'ont pas encore acquitté leur abonnement sont priés de réserver bon accueil aux bulletins de remboursement qui leur seront adressés dès le 1<sup>er</sup> Juillet.**

**Mercuriale du marché de Bulle du 28 Juin 1883.**

		F.	C.	F.	C.
Froment . . . . .	le sac de 150 litres	28	—	à	30
Messel . . . . .	" " "	—	—	à	—
Seigle . . . . .	" " "	24	—	à	25
Epeautre . . . . .	" " "	—	—	à	—
Orge . . . . .	" " "	24	—	à	—
Avoine . . . . .	" " "	15	—	à	16
Pommes de terre . . . . .	le décalitre	2	—	à	2 20
Fromages, gras . . . . .	le kilo	1 60	à	1 70	
" maigre . . . . .	"	—	95	à	1
Beurre . . . . .	"	2 70	à	2 80	
Oeufs . . . . .	la douzaine	—	70	à	— 75

Pour la rédaction: C. GILLARD.

